



Déclaration de Jean-Marc BAILLEUL, secrétaire général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure, représentant l'ensemble des syndicats de la CFDT Intérieure.

Dans un contexte social tendu, une menace terroriste à son comble et une situation migratoire jamais subie à ce point, les forces de la sécurité intérieure apparaissent comme le dernier rempart.

Notre démarche unitaire, exceptionnelle, lors de notre rassemblement jeudi dernier, faisait suite à l'agression de notre collègue Yann, est la manifestation d'un malaise profond.

Mais ne nous trompons pas de débat, il est hors de question pour le SCSi-CFDT, majoritaire chez les cadres, de nous opposer à la justice car nous faisons partie du même processus pénal. Il n'y a pas de rupture, d'ailleurs, notre organisation travaille fréquemment avec le syndicat majoritaire chez les magistrats. Néanmoins, à l'évidence, il y a certains dysfonctionnements qui pourraient être résolus aisément. Les permissions en sont l'illustration parfaite car sans remettre en cause l'indépendance des juges, un texte harmonisant les conditions de leurs validations, et une information au service de police qui fait défaut, sont indispensables. Il faut entendre la lassitude des citoyens et des policiers qui constatent que la minorité de ceux qui pourrissent la vie des quartiers, n'ont pas de messages forts adressés par la Justice.

Aujourd'hui, il est impératif qu'une table ronde soit enfin réunie afin que policiers, magistrats, personnels pénitentiaires et autres acteurs participant au processus pénal, puissent dialoguer afin d'émettre des propositions d'améliorations partagées.

Monsieur le Président, en nous réunissant, vous nous avez entendus, nous vous en remercions.

Notre Ministre, nous a également entendus, en annonçant plusieurs mesures visant à simplifier la procédure pénale. Si ces dernières constituent une avancée, elles ne sont qu'une étape vers une réforme globale, nécessaire, dans un contexte où s'entrechoquent deux conceptions pénales différentes, l'accusatoire de type anglo-saxon et l'inquisitoire français. Les réformes successives ont créé un mille-feuilles chronophage où le temps de l'enquête est

réduit à la portion congrue mettant les services judiciaires en situation de déshérence.

La police s'est transformée en service de gestion post-sentenciel en lieu et place des services de justice et au détriment de la présence sur la voie publique.

**Le choc de simplification doit aussi s'appliquer aux services de police.**

Pour ce faire, il faudra de l'ambition et de la pugnacité car déjà pointent les premières résistances sur la mise en place d'une plateforme facilitant les tâches des OPJ, ou contre la simplification de certains actes de procédure.

Il en va de la sécurité de nos concitoyens.

On assiste à un paradoxe très français où si la population soutient majoritairement sa police, une minorité instrumentalise dans le but de faire échec à toutes mesures facilitant son travail.

De fait, il n'y a pas de rupture avec la population comme le confirment les sondages chaque année.

Néanmoins, le respect que doit imposer les policiers, VOS représentants au plus près des citoyens, doit se traduire par un symbole fort de reconnaissance, pour consolider le rapport de confiance.

Il en va de l'image de la police mais pas seulement. Le policier doit pouvoir travailler sereinement dans un cadre juridique et structurel, décent.

Il y a de fortes attentes bien sûr sur les moyens mais aussi sur la reconnaissance des spécificités des corps. Nous n'entrerons pas ici dans les détails mais il est indispensable que nous puissions obtenir une feuille de route qui inscrirait, au-delà du PPCR que la CFDT a ratifié, le statutaire car trop de textes inadaptés empêchent l'évolution des officiers, l'indemnitaire, le temps de travail et le social, sans oublier des mesures de fidélisation pour les officiers d'Ile de France dont le dispositif est inadapté. A titre d'illustration nos collègues officiers de CRS, qui aux côtés de leurs hommes, prouvent, démontrent leur rôle de gardiens de l'ordre républicain sur tous les fronts, se sentent abandonnés depuis 2008.

En matière sociale, si effectivement des mesures sont prises pour tenter d'endiguer les risques psycho-sociaux, la police nationale, affiche un taux désespérément élevé de suicides. Il est donc indispensable que l'accompagnement de ces professionnels aux missions si particulières, traumatisantes, devant faire face à un accroissement considérable des agressions, soit à la hauteur de leur investissement afin qu'ils puissent trouver un équilibre entre leur vie privée et vie professionnelle.

Les policiers aiment leur métier, ils en sont fiers, ils continuent d'assurer leur mission mais sont résignés, voir désabusés et surtout fatigués, d'autant qu'il ne

faut pas oublier la perte de plus de 10000 postes ces dernières années et une élévation de l'âge moyen.

**Il est temps qu'ils puissent avoir des perspectives d'avenir dans le cadre d'un projet ambitieux. Certes, l'ambition a un coût mais nous pouvons vous** donner de nombreux exemples de mutualisations avec la gendarmerie, qui allierait à la fois efficacité et économie.

Le Syndicat des cadres de la Sécurité Intérieure, au sein de la CFDT avec l'ensemble de ses composantes représentant les administratifs, les gardiens et gradés, les commissaires, saura se montrer à la hauteur des enjeux, mais toujours avec ce qui fait son identité empreinte d'humanisme, de réformisme et de responsabilité.